

LE RÉVEIL SYNDICALISTE

Organe Officiel des Syndicats Ouvriers de Nantes et de la Région

Rédigé et composé exclusivement par les Camarades syndiqués

TÉLÉPHONE 145.88

PARAISANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

RÉDACTION & ADMINISTRATION

Rue Arsène-Leloup

NANTES

Abonnement Annuel : 2 francs



L'émancipation des Travailleurs sera l'œuvre des Travailleurs eux-mêmes

Contre la Guerre

Sous ce titre nous avons publié dans le dernier numéro du Réveil Syndicaliste le projet de loi ayant pour but d'instituer le Référendum avant toute déclaration de guerre.

M. Charles Richet, de l'Institut, a fait paraître dans le bulletin de La Paix par le Droit de juillet 1933, un article dans lequel il prétend mettre en garde ses lecteurs contre ce qu'il appelle "Les Dangers du Référendum".

Nous donnons ci-dessous le texte de la réponse que nous opposons à l'article de M. Charles Richet.

Les dangers du Référendum sur la Guerre

M. Charles Richet, de l'Institut, dans le bulletin de La Paix par le Droit de juillet 1933, parle du danger du Référendum et d'un Plébiscite.

A l'appui de sa thèse contre le Référendum, il indique que l'Histoire montre combien il faut se méfier des plébiscistes et il rappelle le coup d'Etat de Louis Napoléon, Président de la République et traître à la République a demandé la consécration de son forfait par un vote et a obtenu un assentiment éblouissant, c'est ainsi que finalement l'Empire Napoléon III, c'est-à-dire un avenir de guerres et d'invasions, avec la suppression de toutes les libertés, fut voté par 7 millions 840.000 oui, contre 250.000 non.

Il fait également allusion au Général Boulanger qui fut élu dans 13 départements et déclare que s'il avait voulu à ce moment, il aurait peut être été nommé Dictateur pour faire la guerre.

Il faut bien cependant tenir compte que la mentalité des peuples a considérablement changé depuis cette époque ; la grande guerre de 1914-1918 a ouvert les yeux des travailleurs, et je ne pense pas qu'il s'en trouverait beaucoup qui seraient décidés à subir à nouveau les mêmes massacres que lors de la dernière guerre.

Plus loin, M. Charles Richet ajoute : et puis qui voterait : les hommes, les femmes aussi sans doute, qui ne risquent rien, les vieillards, les embusqués de tout poil, les journalistes à court de copie, les officiers avides de conquérir de nouveaux grades, les marchands de canons, etc.

Des derniers nous ne dirons rien, officiers, constructeurs d'engins de guerre, leurs intérêts personnels les pousseraient sans doute à voter pour la guerre, mais ils ne sont qu'une infime minorité comparés aux millions de travailleurs, de femmes, de vieillards, lesquels, contrairement à l'affirmation de M. Charles Richelet, auraient à redouter les mêmes dangers que les combattants dans une nouvelle guerre, au cours de laquelle nul ne serait épargné en raison des progrès de l'industrie chimique que les belligérants ne manqueraient pas d'employer.

Métallurgistes prenez bonne note

Il est navrant pour les militants de constater l'inertie des camarades syndiqués, surtout dans la période actuelle où le Patronat, à la faveur de la crise, essaye de ravir les avantages si péniblement acquis par le syndicat.

Il est également navrant de voir que peu de camarades (toujours syndiqués) répondent à nos appels en assistant aux réunions syndicales.

Pourtant, il est constant que pour être un bon syndiqué, il ne suffit pas de payer simplement sa cotisation syndicale, mais aussi d'assister à toutes les manifestations et ceci pour donner une force à l'action syndicale.

Dans quelque temps, le Syndicat Confédéré des Métaux va organiser une tournée de réunions de sections et de quartiers en faisant appel à tous les métallurgistes syndiqués et non syndiqués. Des tracts feront connaître en leur temps les dates de ces réunions. D'ores et déjà, nous profitons de cet article pour faire un pressant appel près des syndiqués pour qu'ils assistent tous à ces réunions et pour qu'ils fassent la propagande nécessaire près de leurs camarades d'atelier non syndiqués pour qu'ils assistent également à ces réunions ; il faut, en effet, que ces réunions soient suivies pour que nous puissions obtenir des résultats par la suite, si ces réunions sont suivies par un grand d'ouvriers, cela permettra au syndicat de contre-carrer l'action patronale en défendant d'une part les salaires, et également en menant l'action en faveur de la Paix.

Et, camarades, sur ce point quelques précisions sont utiles, car il faut le dire jamais peut-être nous n'avons été aussi proche de la guerre, d'un côté, les Hitlériens d'Allemagne, de l'autre, les fascistes italiens s'agitent et à la faveur de leurs dictatures tentent de troubler la paix du monde ; il appartient dans ces conditions aux travailleurs de s'opposer à leur dessein en s'affirmant pour la Paix et pour arriver à ces résultats il faut être d'abord organisé et ensuite assister à toutes les réunions et manifestations syndicales.

Le Secrétaire : ROUAUD.

NOTA. — Nous informons les syndiqués métallurgistes en chômage, qu'ils doivent se faire pointer au moins une fois par semaine au siège du syndicat, même ceux qui n'ont plus droit aux indemnités de chômage de la Fédération, ceci pour conserver un contact permanent entre les chômeurs et le syndicat ; d'ailleurs un règlement va être étudié à cet effet par le Conseil Syndical, règlement qui sera communiqué dans une réunion de chômeurs métallurgistes syndiqués.

Le Secrétaire : G. ROUAUD.

Aussi malgré l'avis du savant Charles Richet, je persiste à croire que le Référendum est un moyen de conjurer toute nouvelle guerre.

R. ROCHET.

XX^e Congrès de l'Union Départementale DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Le XX^e Congrès de l'Union Départementale des Syndicats Confédérés de la Loire-Inférieure s'est tenu à St-Nazaire, dans la salle des Fêtes de l'Ecole Jean-Jaurès, Boulevard Victor-Hugo, le 8 Octobre 1933.

Séance du matin

Péneau souhaite la bienvenue au camarade Zoratti, délégué de la Confédération Générale du Travail, aux délégués des U. D. voisines et aux délégués du Congrès.

Vérification des Mandats

Une Commission composée des camarades Masurier, Rochet et Rouaud de Couëron, est désignée pour procéder à la vérification des mandats.

Rochet, rapporteur, déclare que :

39 Syndicats représentés par 68 délégués pour l'Union Locale Nantes.

19 Syndicats représentés par 47 délégués pour l'Union Locale St-Nazaire.

11 Syndicats représentés par 14 délégués pour Syndicats isolés.

Au total 69 Syndicats représentés par 129 délégués.

RAPPORT MORAL

Goudy du Bâtiment demande pourquoi le rapport ne mentionne pas l'entrevue qui eut lieu entre la délégation nommée au dernier Congrès de l'U. D. et l'Administration de l'Union des Coopérateurs.

Il demande également si l'attitude de l'Union des Coopérateurs a changé à l'égard des employés depuis le dernier Congrès.

Leclève du Bâtiment signale que les maisons construites au compte des H. B. M. sont faites par des sous-traitants et que l'on y emploie des ouvriers étrangers par un pourcentage assez élevé. Il demande au Secrétaire de l'U. D. qui est administrateur des H. B. M. à donner sa démission de ce Conseil.

Rouaud des Métallurgistes de Nantes donne quelques indications sur l'attitude des Coopérateurs.

Girard des Cheminots Nantes-Etat demande pourquoi l'U. D. a fait appel au Député-Maire de St-Nazaire pour faire le Meeting du 1^{er} mai 1933.

Péneau répond à Goudy que le compte rendu de cette délégation a été fait aux deux Comités généraux des Unions Locales de Nantes et de St-Nazaire. Tant qu'à l'attitude des Coopérateurs, il n'y a pas grand chose de changé.

Pour les H. B. M. l'Office donne en adjudication ses travaux ; on peut intervenir que si l'Entrepreneur ne respecte pas le cahier des charges ; tant qu'à ma démission du Conseil d'Administration

des H. B. M. le Congrès aura à se prononcer.

Pour le concours prêté par le camarade Blancho, l'U. D. doit s'assurer de tous les bons concours, quels qu'ils soient, sans tenir compte du mandat politique que peuvent avoir les militants qui veulent bien se dévouer à la propagande syndicale.

Après explications données par Péneau le Congrès vote à l'unanimité le rapport moral.

RAPPORT FINANCIER

Des renseignements sont demandés par les camarades Girard, des Cheminots Etat, Masson, des Menuisiers, sur le Bilan. Le Trésorier justifie les dépenses et le rapport financier est adopté à l'unanimité.

MODIFICATIONS ARTICLE 13

Le Rapporteur Girard des Cheminots Nantes Etat donne lecture de son rapport et conclue dans les modifications de l'article 13.

Il dit que les membres de la C. A. de l'U. D. doivent être nommés au Congrès de l'U. D. et qu'il n'est pas nécessaire qu'ils soient présents au Congrès.

2° Il propose que les membres de la C. A. soient élus pour une année seulement.

3° Que le Secrétaire de l'U. D. ne soit pas rééligible après trois ans.

4° Que ceux investis d'un mandat politique, même de conseiller municipal, ne pourront être membres de la C. A. de l'U. D.

Jouvance déclare n'être pas d'accord avec lui à ce sujet, que même muni d'un mandat politique, rien ne l'empêche de faire partie soit du bureau ou de la Commission administrative.

Pour le temps de présence à la tête de l'Union Départementale, il lui déclare qu'au bout de 3 ans, un Secrétaire ne peut connaître grand chose, qu'au contraire que c'est à ce moment-là qu'il devient plus apte à remplir ses fonctions, ayant acquis plus de connaissances.

S'il fallait changer les secrétaires de l'Union Départementale tous les ans, il demande à Girard s'il serait capable de trouver des camarades pouvant remplacer le secrétaire sortant.

Bedrède dit qu'il n'y a pas assez de bons militants pour les changer aussi souvent ; il donne quelques renseignements sur les résultats obtenus dans les organisations où la non rééligibilité est en application et se déclare voter contre la proposition de Girard.

Boussaud déclare à Girard que ce n'est pas trois ans qu'il faut pour faire un bon militant, mais une vie entière et s'il fallait changer de secrétaire aussi souvent, la propagande s'en ressentirait.

Thiéfaine et Rouaud ne sont pas d'accord pour la proposition de Girard, et proposent le statu-quo.

Botcazou des Boulangers de Nantes déclare être d'accord avec Girard sur certains points, à savoir, qu'un cama-

rade investi d'un mandat politique, même de conseiller municipal, ne peut faire partie du bureau ou de la C. A. de l'U. D., tant qu'aux autres points, se déclare opposé à la proposition de Girard.

Péneau relève quelques paroles du rapport de Girard et le vote sur les modifications de l'article 13 a lieu par fraction.

Pour la 1^{re} partie, la proposition de Girard est rejetée par 63 syndicats contre 6.

Pour la 2^e partie, la proposition est rejetée par 64 syndicats contre 5.

Pour la 3^e partie, la proposition est rejetée par 68 syndicats contre 1.

Pour la 4^e partie, la proposition est rejetée par 54 syndicats contre 15.

COLLÈGES DU TRAVAIL

Le camarade **Péraudeau**, rapporteur, instituteur, fait un exposé de ce qui a été fait dans les Bourses du Travail de Nantes et de St-Nazaire dans l'année 1932-1933.

Il souligne que cette année trois cours fonctionneront ; il fait un appel près des Congressistes pour que nombreux soient les camarades à venir suivre ces Cours.

Zorette complète les renseignements donnés par le camarade Péraudeau et dit ce qu'attend la C. G. T. de l'organisation de ces Collèges du Travail.

Ordronneau d'Indret, exprime les regrets des camarades d'Indret à ne pouvoir assister à ces Cours.

Guyonnet, instituteur, dit de demander aux instituteurs des localités des syndiqués qui ne peuvent assister dans les Bourses du Travail de Nantes ou St-Nazaire, à leur faire des cours.

Zorette leur fait remarquer que la C. G. T. a tenu compte des camarades qui peuvent se trouver dans des localités où il y a impossibilité d'organiser des cours ; pour ces camarades, ils peuvent, s'ils le veulent, suivre les cours par correspondance avec le Collège du Travail de Paris.

Le Congrès est unanime pour approuver et féliciter la C. G. T. de son initiative de l'organisation des Collèges du Travail.

JOURNAL DE L'U. D.

Bedrède, rapporteur, donne les raisons qui militent en faveur du *Réveil Syndicaliste*.

Il dit, en succinct, que le *Réveil Syndicaliste* paraît actuellement tous les mois ; cela semble insuffisant pour un journal qui, en somme, est une synthèse de l'esprit syndicaliste qui doit refléter à notre sens, la pensée de la C. G. T.

Le *Réveil Syndicaliste* doit donc paraître tout au moins pendant la période syndicale qui se situe entre octobre à juillet, deux fois par mois.

Il demande au Congrès de se prononcer sur la transformation du *Réveil Syndicaliste* à l'U. D. et de nommer une Commission si le Congrès accepte le principe.

Jouvance dit qu'il faudra plusieurs années avant que le *Réveil Syndicaliste* puisse donner des résultats.

Il propose de s'entendre avec l'Administration du *Travailleur de l'Ouest* pour lui faire une feuille simplement syndicale, deux fois par mois.

Thomaré des Municipaux de Nantes déclare que l'U. D. doit avoir un journal bien à elle.

Thiéfaine trouve la nécessité d'avoir des indications sur le mouvement syndical et qu'un journal syndicaliste rendrait des services aux syndiqués ; il ajoute qu'il y a place pour le *Réveil Syndicaliste* et pour le *Travailleur de l'Ouest*.

Rochet n'est pas d'accord avec Jouvance pour la feuille supplémentaire à mettre dans le journal ; cette feuille ne pourrait être qu'un supplément du *Travailleur de l'Ouest*.

Grimeaud, des Voyageurs de Commerce, se déclare partisan d'attendre avant de faire le journal bi-mensuel, savoir si le journal plaît. Il est d'accord pour la transformation du journal à l'U. D.

Rouaud, des Métallurgistes de Nantes rappelle les promesses qui ont été faites au dernier Congrès de l'U. D. à l'égard du *Réveil Syndicaliste* ; il déclare qu'il faudrait un journal à l'U. D. car il y a impossibilité que le *Travailleur de l'Ouest* devienne en même temps organe du Parti Socialiste et organe de l'U. D.

Péneau déclare être d'accord avec le rapport de Bedrède et demande au Congrès de voter le principe du journal de l'U. D.

Après plusieurs interventions où prennent part les camarades **Jouvance**, **Heitz**, **Thiéfaine**, **Girard** et **Bossis**, les propositions du rapporteur sont mises aux voix et adoptées.

51 Syndicats votent pour le *Réveil Syndicaliste* à l'U. D.

18 Syndicats s'abstiennent.

Le vote se répartit ainsi : 39 syndicats de Nantes, 1 syndicat des Municipaux de St-Nazaire et 11 syndicats isolés votant « pour ».

18 autres syndicats de St-Nazaire s'abstiennent.

Le Congrès décide la nomination d'une Commission du journal. Sont désignés les camarades : Bedrède, Noblet, Guillemot, Bossis, Péraudeau, Ricou, Hatet.

Avant de terminer la séance du matin, l'ordre du jour suivant est présenté par les Cheminots P. O. et est adopté à l'unanimité.

« Le Congrès de l'Union Départementale des Syndicats Confédérés de la Loire-Inférieure, réuni à Saint-Nazaire le 8 octobre 1933.

« S'élève contre l'attitude d'un Gouvernement qui n'a pas tenu les engagements formels pris par lui à l'égard des instituteurs sur la question de leurs retraites.

« Proteste contre l'esprit antidémocratique de la circulaire du Ministre de l'Éducation Nationale.

« Félicite les instituteurs pour leur courageuse action de lutte contre la guerre.

« Apporte au syndicat des instituteurs, l'assurance de son entière solidarité. »

La séance est levée à 12 h. 15 après que le Président eut fait connaître que le camarade **Blanchon**, Député-Maire de Saint-Nazaire offrait l'apéritif aux délégués.

Séance de l'après-midi

Péneau donne connaissance d'une dépêche adressée par le camarade Secrétaire de l'Union Départementale de la Vendée, qui s'excuse de ne pouvoir assister au Congrès et qui adresse son salut fraternel aux camarades de la Loire-Inférieure.

Masson, des menuisiers, signale que des ouvriers serruriers travaillent dans l'école, le dimanche, jour du Congrès. Il demande à Blanchon s'il est au courant.

Blanchon répond qu'il ignorait qu'il y avait des ouvriers à travailler ; avise le Congrès qu'il verra les entrepreneurs à ce sujet. Quelques camarades ayant fait comprendre à ces ouvriers qu'ils n'avaient pas à faire des heures supplémentaires, quittèrent le travail, l'incident est clos.

COMITÉ DES LOISIRS

(Rapporteur, Rouaud, Nantes)

Rouaud lit et commente son rapport et fait les propositions suivantes :

a) Paiement par tous les syndicats adhérents à l'U. D. d'une cotisation minimum annuelle et par membre de 0 fr. 25.

b) Paiement d'une subvention annuelle par les Unions Locales ; le montant de ces subventions serait discuté et fixé au cours d'une réunion du Comité Général des Unions Locales intéressées, succédant au Congrès de l'U. D.

c) Paiement par tous les membres actifs adhérents au Comité des Loisirs, d'une cotisation annuelle de 5 francs.

d) Le Comité des Loisirs pourrait être également composé de membres honoraires pris parmi les personnalités sympathiques à notre mouvement ouvrier ; là encore, j'insiste près des militants pour recruter des membres honoraires.

La cotisation des membres honoraires pourrait être de l'ordre de 25 francs par an.

Il dit, en succinct, je crois avoir fourni dans ce rapport le maximum d'arguments militant en faveur de la constitution du Comité des Loisirs. Il demande néanmoins, à tous les camarades d'apporter au Congrès, toutes les observations qu'ils jugeraient utiles.

Ordronneau, d'Indret, fait remarquer au rapporteur que pour la cotisation de 0 fr. 25 par membre et par an, qu'il ne peut la demander à ses adhérents en période de chômage.

Masurier est d'accord pour la cotisation de 0 fr. 25.

Vauchelet, des instituteurs, dit que ce n'est pas la somme minime que l'on demande qui pourrait entraver la marche du Comité des Loisirs, mais que c'est plutôt les bonnes volontés à recueillir.

Leclève, du Bâtiment, est d'accord pour la réorganisation du Comité des Loisirs.

Toublant, du campement militaire, craint que la nouvelle cotisation soit un arrêt dans la marche du Comité des Loisirs.

Guyonnet, instituteur, est partisan du Comité des Loisirs, mais voudrait voir la décentralisation de ce Comité.

Péneau est d'accord pour la décentralisation et de former autant de Comités que de régions. Le Comité Central des Loisirs centraliserait les fonds pour les répartir ensuite dans chaque Comité régional.

Rouaud, rapporteur, répond aux diverses questions et le Congrès vote à l'unanimité la proposition du rapporteur. Le Congrès désigne une Commission pour l'organisation de ce Comité des Loisirs composée des camarades Vauchelet, Péraudeau, Caillaud, Ouvrard, Lairie.

CRISE ÉCONOMIQUE

Jouvance, rapporteur, commente son rapport et il demande le vote du Congrès sur les conclusions de son rapport. Il propose également qu'il soit organisé des cours aux chômeurs, tous les jeudis après-midi.

Les conclusions du rapport de Jouvance et sa proposition sont adoptées à l'unanimité.

SYNDICAT ET LA GUERRE

Le rapporteur déclare que le Congrès de la C. G. T. lui ayant donné satisfaction, il se rapporte à l'action qui serait déterminée tant par la C. G. T. que par la C. A. de l'U. D.

SUPPRESSION

DE TOUTES DÉROGATIONS A LA JOURNÉE DE HUIT HEURES

(Rapporteur Rouaud, Nantes)

Rouaud souligne le danger de voir figurer du règlement des Administrations publiques les dérogations. Il demande qu'une action soit entreprise en vue de la suppression. Il attire l'attention du

travail des femmes et enfants de moins de 18 ans. Il dit qu'avec la loi de 10 heures de travail, les employeurs ne pouvaient faire faire d'heures supplémentaires aux enfants de moins de 18 ans, ainsi qu'aux femmes, qu'avec l'autorisation de l'Inspecteur du Travail ; que dans la loi de huit heures, rien n'est mentionné à ce sujet. En attendant l'application de la semaine de 40 heures, il propose que le Congrès accepte ses conclusions et en accord avec les décisions du dernier Congrès Confédéral, que les syndicats mènent une action, tant près des Pouvoirs Publics, qu'auprès des travailleurs, pour faire supprimer ces dérogations et l'emploi des enfants de moins de 18 ans et des femmes au-delà des huit heures.

ELECTION DU BUREAU

Secrétaire général :

PÉNEAU, élu à l'unanimité.

Secrétaire-Adjoint :

JOUVANCE, élu à l'unanimité.

Elus membres de la Commission Administrative : Les camarades **LE GALLO**, **POIRON**, **ROCHET**, **ROUAUD** de Nantes, **BOISSEAU**.

Elus membres de la Commission de Contrôle : **HEITZ**, **GAUTIER**, **LEBEL**, **BOUSSAUD**, **DAVID**.

Le camarade Chéreau, au nom des U. D. voisines, remercie les Congressistes pour le bon accueil qu'ils ont reçu et les félicite pour le travail accompli au Congrès.

QUESTIONS DIVERSES

Le Cunff, du Syndicat des Ports et Docks de Saint-Nazaire, demande aux Congressistes du 20^e Congrès de l'Union Départementale des Syndicats Confédérés des Ouvriers de la Loire-Inférieure, de joindre leurs efforts à ceux de la Fédération des Ports et Docks Confédérés pour obtenir le plus tôt possible les allocations familiales.

Car nous tenons à faire savoir que les ouvriers des Ports de France et des Colonies, pour ne pas changer, sont toujours considérés en parents pauvres. Après des démarches nombreuses auprès des Ministères intéressés, aucun résultat ne nous a été accordé.

Il y a cinq mois, nous sommes allés trouver M. Picquenard, Directeur au Ministère du Travail pour lui faire part de notre désir de voir appliquer les Allocations Familiales en même temps que les ouvriers des autres corporations.

En notre présence, il téléphona aux employeurs de main-d'œuvre leur signifiant qu'il fallait faire au plus vite l'étude et la modalité d'application des Allocations Familiales.

Il lui fut répondu que l'on ferait diligence et que les employeurs de main-d'œuvre travaillaient à ce sujet.

Le 28 septembre 1933, de nouveau, nous avons eu l'occasion de rendre visite au Ministre du Travail pour l'entretenir de toutes les lois sociales et en particulier des Allocations Familiales dont les décrets sont sortis pour toutes les corporations omis la nôtre.

Il répondit qu'il n'était pas au courant de cette situation et qu'il fallait faire en sorte que chaque port fasse le nécessaire pour faire pression auprès des Pouvoirs Publics.

La délégation répondant au Ministre qu'il faudrait peut-être faire une grève générale de tous les ports pour faire savoir que quoique, appartenant à la classe ouvrière pour les lois sociales, nous étions toujours délaissés.

Cette déclaration le fit tiquer ?

Donc, nous demandons au Congrès de se joindre à l'activité de la Fédération des Ports et Docks Confédérés pour faire

aboutir au plus vite la réforme à laquelle jusqu'à l'heure actuelle, notre corporation est écartée.

DISCOURS DE ZORETTI

Zoretti, dans son brillant exposé ne veut s'en tenir sur le programme confédéral, qu'à l'enseignement des travailleurs.

La classe ouvrière, dit-il, n'a-t-elle pas droit à toutes les connaissances ?

Il refait l'historique de la genèse et du bon fonctionnement des cours créés par la C. G. T. et il souligne tout particulièrement combien est nécessaire l'éducation syndicale chez les travailleurs.

La réaction cherche à embrigader la jeunesse. Luttons contre elle, dit-il.

De nombreux applaudissements terminèrent son discours et prouvèrent que les Congressistes étaient en complet accord avec la C. G. T. sur l'éducation de la classe ouvrière.

A 17 h. 30, le Président déclare que le Congrès est clos, et le chant de l' "Internationale" termina cette importante journée.

Le Secrétaire.

Contre une diffamation

Nous apprenons qu'un certain agent d'assurances contre l'incendie peu scrupuleux, fait circuler des bruits de nature à compromettre la bonne renommée et le crédit de LA SOLIDARITÉ, Société Mutuelle d'Assurances contre l'Incendie, dont le siège est boulevard Beaumarchais, 3, à Paris.

Nous avisons charitablement ce Monsieur que s'il récidive, nous n'hésiterons pas à demander réparation de ses calomnies aux tribunaux compétents.

A. ROCHET,

3, rue Conan-Mériadec, Nantes
Membre du Conseil d'Administration
de "La Solidarité"

INDRET

Lorsque fut connue la décision ministérielle n'autorisant que 15 admissions d'apprentis dans l'établissement pour l'année 1933, l'émotion fut forte parmi le personnel ouvrier.

Mais cela ne prenait pas au dépourvu le Conseil Syndical dont le mode d'action était arrêté depuis quelques semaines, pour le cas en vérité bien prévisible où le chiffre des admissions eut été par trop restreint.

Aussi, dès la parution de la dépêche, Ordroneau, avec une célérité dont on ne peut que le louer, convoqua son Conseil Syndical qui lui donna mandat d'appliquer les décisions prévues, c'est-à-dire : demander par l'intermédiaire du camarade Lamy une audience au Ministère de la Marine pour y présenter une requête dûment justifiée demandant l'augmentation du nombre des apprentis. Et c'est ainsi, qu'accompagné du secrétaire-adjoint, il arriva le 4 août à Paris pour y accomplir le bon travail que vous savez, puisque 5 admissions supplémentaires furent accordées par la suite.

Oh ! certes, camarades, cela ne vous donne qu'une piètre satisfaction car, tel quel, c'est encore une réduction d'effectifs. Cela, il n'en faut pas.

Pour raison d'économie ou embauche, 200 apprentis de moins dans l'ensemble des Ports et Etablissements ? Non, car tant que le désarmement ne sera qu'un vain mot, il sera construit des engins de mort et ce qui ne sera pas fabriqué par

l'Etat, le sera par un membre du Comité des Forges ou autre trust analogue. Celui-ci empochera alors le bénéfice laissé par cette fabrication qui, jusqu'à ce jour lui échappait. Voilà l'économie !

Quant au travailleur rien ne sera changé pour lui, car, s'il ne chôme pas à l'industrie, il chômera à l'atelier d'Etat.

Non, le remède à cette situation qui intéresse tant la ligue des contribuables n'est pas dans ces satisfactions platoniques. Nous disons qu'une amélioration pourrait être obtenue par la mise en application des mesures préconisées par la C. G. T. et tant de fois développées par ses militants dans nos organes syndicaux.

Mais pour faire entendre notre voix, il faut être unis et forts autour de notre rouge bannière, car de votre cohésion, dépend la force et la vitalité de nos organisations, pour mener le bon combat.

Le Trésorier : BOUTIN.

Syndicat Confédéré du Personnel Municipal de Nantes

ORDRE DU JOUR

adopté à l'unanimité

à la Réunion Générale du 20 Octobre

Les adhérents du Syndicat Confédéré du Personnel Municipal de la Ville de Nantes, réunis en Assemblée Générale le Vendredi 20 Octobre à la Bourse du Travail, après avoir entendu les exposés faits par les secrétaires sur la situation actuelle, décident :

De protester énergiquement contre toute diminution éventuelle des traitements et salaires ;

Ils se déclarent décidés à mener toute l'action que les circonstances leur commanderont ;

Ils affirment leur entière solidarité à tous les fonctionnaires, et sont prêts à répondre à l'appel du Cartel des Services Publics en vue d'une action commune ;

D'autre part, ils demandent qu'après les villes de Châlons-sur-Marne, Saint-Etienne, Roanne, le Conseil Municipal de la Ville de Nantes se prononce contre toute diminution des traitements et salaires des agents de la Commune, estimant que l'Etat ne peut aujourd'hui obliger les Maires à diminuer les traitements des employés communaux, alors qu'il s'est toujours refusé à intervenir lorsqu'il s'est agi de les augmenter ;

Ils manifesteront ainsi leur volonté de ne pas permettre que la moindre atteinte soit portée à leurs prérogatives et à leurs droits.

**La C. G. T.
préconise l'application
de la semaine de 40 heures
pour remédier
aux effets désastreux
de la crise économique**

Lire et faire lire

LE PEUPLE

Journal Quotidien du Syndicalisme

Comité Général

DU 26 JUILLET 1933

La séance est ouverte à 18 h. 45, sous la présidence du camarade Chiron, assisté des camarades Fauconnier et Grézy.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 27 juin qui est adopté. Le camarade Pinard déclare que le rapport sur le matériel cause de l'accident n'a pas été fait par l'ingénieur.

Correspondance. — Demandes et offres d'emplois divers ; de syndicats divers demandant des timbres ou salles pour réunions ; du Comité des Chômeurs demandant la salle du rez-de-chaussée pour son concert au profit des chômeurs (accordé) ; une lettre anonyme signalant un entrepreneur de Basse-Goulaine faisant effectuer des heures supplémentaires, faute de renseignements, il ne peut être donné suite à cette lettre ; le camarade délégué des plâtriers signale la Maison Métaireau qui fait travailler plus de 8 heures dans deux chantiers, l'Inspection du Travail en sera avisée à nouveau ; Rochet fait connaître la suite donnée au sujet de la démission des membres ouvriers à la Commission du Fonds de Chômage, les délégués ayant obtenus satisfaction ont retiré leur démission ; le camarade Rouaud donne des explications complémentaires sur ce qui a été fait tout dernièrement au Fonds de Chômage, le camarade Goudy regrette que les enquêtes soient faites par la police, le camarade Rouaud précise la position des délégués ouvriers à la Commission du Fonds de Chômage et Rochet ajoute que les enquêtes de la police sont généralement favorables : lettre du Maire de Saint-Nazaire à l'U. D. demandant des renseignements sur le rôle du camarade Blanchard, ancien secrétaire de la Bourse du Travail de Nantes, ayant l'intention de donner son nom à une rue de Saint-Nazaire, le secrétaire dit que le nécessaire sera fait.

Au sujet des Congrès professionnels, le secrétaire rappelle que la ville alloue des subventions aux syndicats qui en font la demande ; à cet effet, il a des formules de demandes à la disposition des syndicats en désirant ; le camarade demande des renseignements au sujet des subventions, le secrétaire les lui donne ; le camarade Leclève demande qu'une permanence soit assurée pendant l'absence du secrétaire ; le C. G. désigne le camarade Rochet pour représenter l'U. L. au Congrès Confédéral, et la C. E. est mandatée pour désigner une permanence pendant le Congrès de la C. G. T., puis il désigne pour représenter l'U. L. au Congrès de l'U. D. les camarades Rochet, Delaye, Poirier et Vaillant.

Le camarade Rochet signale au C. G. l'abus des heures supplémentaires sur les engins de dragages des Ponts et Chaussées, le C. G. vote l'ordre du jour suivant qui sera adressé à l'ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées.

Le camarade Bossis, des Municipaux, reproche au camarade Rochet d'avoir refusé d'intervenir près de l'Administration Municipale au sujet d'un camarade sapeur-pompier, traduit en Conseil de Discipline. Rochet répond qu'il est inexact de dire qu'il a refusé, il a été mis au courant de cette affaire, d'abord par M^e Fourny auquel il a déclaré ne pouvoir intervenir tant que le Syndicat du Personnel Municipal ne lui aurait pas demandé en lui donnant des renseignements pour ce cas ; le camarade Bossis est venu par la suite, il l'a mis au courant, ils ont été d'accord pour tâcher de voir des Conseillers Municipaux, mais cela était urgent,

le camarade devant passer devant le Conseil de Discipline le lendemain ; le camarade Bossis lui a alors demandé les jours de réception du premier adjoint, à cette demande il a répondu que le garçon de bureau du rez-de-chaussée à la Mairie lui indiquerait et il n'a plus entendu parlé de cette affaire, le camarade Bossis dit que c'est l'avant-veille et non la veille du Conseil de Discipline qu'il a vu le secrétaire de l'U. L. Rochet maintenir ce qu'il a dit précédemment. L'incident est clos.

La séance est levée à 20 heures.

Le Secrétaire : R. ROCHET.

Comité Général

DU 13 SEPTEMBRE 1933

La séance est ouverte à 18 h. 45, sous la présidence du camarade Hatet, assisté des camarades Pellerin et Biret ; secrétaire de séance le camarade Rouaud.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 26 juillet qui est adopté.

Correspondance. — Lettres de Syndicats divers demandant des timbres et en envoyant le montant ; du Syndicat des Instituteurs accusant réception de la somme de 50 francs votée par l'U. L. pour le voyage d'études à l'étranger et la remerciant ; de l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées concernant la protestation de l'U. L. au sujet des heures supplémentaires effectuées à bord des engins de dragages. Après une courte discussion, le Secrétaire interviendra à nouveau, en accord avec le Syndicat des Inscrits Maritimes lors de la prochaine entrevue qu'il doit avoir avec l'ingénieur.

Lettre d'invitation du Syndicat Typographique à assister aux fêtes organisées pour la Commémoration du Centenaire de sa fondation ; les camarades Rouaud et Rochet représenteront l'U. L.

Le Secrétaire donne quelques explications au sujet de son intervention auprès de l'Inspection du Travail au sujet des heures supplémentaires. Circulaire de la C. G. T. concernant les centres d'auberges pour la jeunesse ; le camarade Rouaud dit que cette question est liée à l'organisation des Loisirs qui sera discutée au Congrès de l'U. D. et demande que la discussion soit renvoyée après le Congrès de l'U. D. (adopté).

Rochet parle sur la transformation du Réveil Syndicaliste qui sera discutée au Congrès de l'U. D. ; le camarade Bedrède, rapporteur de la question au Congrès expose ses vues et les raisons qui ont amené la Fédération Postale à proposer qu'un organe soit créé pour l'U. D.

De la discussion qui suit, il apparaît nettement que le C. G. est unanime à la création d'un organe spécial à l'U. D.

Le Secrétaire signale au C. G. que les bancs des salles du rez-de-chaussée et des fêtes ont un besoin urgent de réparations, notamment ceux de la salle des fêtes où des sièges sont brisés et sur lesquels on risque de déchirer les vêtements, il ajoute qu'un chômeur, le camarade Masson a effectué des réparations au mobilier des Cours Professionnels et il demande que lui soit confié les réparations des sièges des salles précitées. Pour les frais, la Commission des Cours en prendra une partie à sa charge. Le camarade Chiron demande le nettoyage de la cour ; le Secrétaire lui répond qu'il demandera au printemps à la ville d'y procéder et vraisemblablement elle enverra des jardiniers pour la mise en état de la cour.

La séance est levée à 19 h. 45.

Le Secrétaire : R. ROCHET.

A LOUER

PÊCHEURS !
 Voulez-vous de bons conseils pour la saison
 Venez consulter nos prix, voyez nos qualités
Ludovic CADIOU, Rue Grande-Biesse, 10 (près du Pont de la Madeleine - NANTES)
MODERN'PÊCHE

Café de la Réunion

J. CLÉRO

25, Rue Voltaire - NANTES

VINS BLANCS DE CHOIX

Aux GALERIES de CHANTENAY

A. LEROUX

38, place Jean-Macé - CHANTENAY-s/-LOIRE

Tissus - Confections

Chapellerie-Bonneterie-Layettes, etc.

Prix sans Concurrence R. C. Nantes 4.819 bis

A LOUER

Au Rendez-vous

des Ouvriers et Employés des Tramways
CAFÉ TERMINUS

A. FERRAND

Place de la Morhonnaire - NANTES

CONSOMMATIONS DE 1^{er} CHOIX

Maison ETOURNEAU

12, Quai du Port-Maillard, 12

NANTES

Électricité - Fournitures pour installations
 d'éclairage

Prix avantageux aux ouvriers électriciens R. C. Nantes 5.775

A Louer

A L'ÉGLANTINE

Couronnes Mortuaires

1, Rue du Moulin - NANTES

Téléphone 145.44

Remise aux Sociétés

A LOUER

Téléph. 134.47 SALONS SOURISSE, 21 RUE GUTENBERG R.C. Nantes 8744

MARIAGES - BANQUETS

SALLE DE FETE POUR CONCERTS, 600 personnes - Petits et Grands Salons

Matériels pour Buffets

Cuisine Soignée

Kermesses, Excursions, etc.

Service Irréprochable

Consultez le livre de Menu - PRIX MODÉRÉS

CAFÉ DE TOULOUSE

10, Place du Commerce - NANTES

SALLES POUR SOCIÉTÉS

E. BOUCHERIE

DÉPÔT DE BAGAGES - Garage pour Cycles dans la Cour

Téléphone 118.32

R. C. 1.041

TRAVAILLEURS SYNDIQUES

Quelle amélioration peut vous apporter l'augmentation des salaires, si le coût de la vie augmente dans des proportions plus sensibles encore.

En cette circonstance, souvenez-vous que seule la Coopération est un moyen efficace pour limiter cette augmentation.

Adhérez à l'Union des Coopérateurs

LA SOLIDARITÉ

Assurance Ouvrière contre l'Incendie

Fondée à Nantes en 1900

Siège Social à PARIS

3, Boulevard Beaumarchais

Situation de la Société au 31 Décembre 1931

Capitaux assurés	3.105.000.000 de Francs
Portefeuille de cotisations à recevoir	10.000.000 de Francs
Portefeuilles de titres	405.000 Francs
Sociétaires	85.000

LA SOLIDARITÉ est administrée et contrôlée par des Organisations Ouvrières, COOPÉRATIVES et SYNDICATS.

Pour tous Renseignements :

S'adresser ou écrire à **M. CLERO, Café de la Réunion, 25, Rue Voltaire**
 AGENT POUR NANTES ET LA REGION

Impressions en tous Genres

IMPRIMERIE OUVRIÈRE

Rues Pitre-Chevalier et de la Poudrière

ORGANISATIONS OUVRIÈRES

Faites exécuter tous vos Imprimés à la Coopérative

PROPRIÉTÉ DES SYNDICATS

Le Gérant : R. ROCHET.

IMPRIMERIE OUVRIÈRE. - NANTES.